

ASSURANCE VOYAGE

**Couverture des frais d'urgence engagés
lors de séjours hors-Québec/Canada**

Cette couverture rembourse tout excédent du montant payé par votre régime provincial d'assurance maladie, pour des frais hospitaliers, médicaux et chirurgicaux engagés à l'extérieur du Québec/Canada, lors de situations d'urgence (événements imprévus, hors du contrôle de la personne couverte et nécessitant des soins immédiats), au cours des premiers 182 jours d'un voyage à l'étranger.

De plus, les frais doivent être rendus nécessaires en raison d'une maladie subite et inattendue ou d'un accident survenant au cours de ce séjour.

« Cette couverture ne rembourse pas les frais pour une annulation de voyage ou une interruption de voyage. »

AVANT VOTRE DÉPART :

- **Si vous présentez une condition médicale connue, et que votre état est stable et contrôlé :**
Alors vous serez admissible au remboursement de frais encourus survenus au cours de votre séjour pour cette condition ou toute autre condition.
- **Si vous présentez une condition médicale connue et qu'elle n'est pas contrôlée au moment de votre départ, ou qu'il y a possibilité de complication durant votre séjour :**
Alors vous ne serez pas admissible au remboursement des frais encourus relativement à cette condition, du fait que la situation d'urgence ne serait ni subite ni inattendue.

Veillez noter que le régime gouvernemental de votre province de résidence comporte aussi des conditions d'admissibilité à la couverture similaires à celles décrites ci-dessus. Veuillez consulter votre brochure d'assurance collective pour tous les détails de votre protection.

Afin de dissiper tout doute possible, nous vous invitons fortement à communiquer avec notre service à la clientèle (**Burrowes courtiers d'assurance au 514.522.8919**), quelques semaines avant votre départ, si vous ou une de vos personnes à charge avez un état de santé précaire.

POUR URGENGE EN VOYAGE

Appels d'urgence (24h/24)

Noter qu'il est primordial de communiquer avec le service d'assistance médicale d'urgence dès que vous ou un membre admissible de votre famille êtes hospitalisé ou devez encourir des frais médicaux importants.

Au Canada et aux États-Unis :
1.800.203.9024

Ailleurs au monde (à frais virés) :
514.499.3747

Nous espérons ces renseignements utiles afin de vous permettre de voyager en toute quiétude.